

United Nations Educational,
Scientific and Cultural Organization

Priorités de l'UNESCO

1. Priorités de l'UNESCO
2. Priorité Afrique
3. Priorité Egalité entre les sexes
4. Interventions spécifiques


BSP : 34 C/5

Module 5 : Priorités de l'UNESCO




Rev.1

Le quatrième module intitulé « Priorités de l'UNESCO » se composera des parties suivantes :

1. Priorités de l'UNESCO.
2. Priorité Afrique.
3. Priorité Egalité entre les sexes.
4. Interventions spécifiques en faveur de groupes prioritaires et de groupes de pays.



 United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

Priorités de l'UNESCO


« **L'Afrique** et **l'Égalité entre les sexes** seront les priorités de l'UNESCO dans tous ses domaines de compétence pendant toute la période de la Stratégie à moyen terme. Des **interventions spécifiques** seront en outre envisagées en ce qui concerne les **groupes prioritaires** et **groupes de pays** suivants : la jeunesse [...], les pays les moins avancés (PMA) [...], les petits États insulaires en développement (PEID) »


Stratégie à moyen-terme 34 C/4



Cela implique :

- D'intégrer leurs besoins et demandes **à tous les stades** de la programmation et de la mise en œuvre
- De travailler non seulement **pour** eux mais **avec** eux tout au long du processus





BSP : 34 C/5
Module 5 : Priorités de l'UNESCO
1

Rev.1

1. Ainsi qu'il est indiqué dans la Stratégie à moyen terme : « *L'Afrique et l'Égalité entre les sexes seront les priorités de l'UNESCO dans tous ses domaines de compétence pendant toute la période de la Stratégie à moyen terme. Des interventions spécifiques seront en outre envisagées en ce qui concerne les groupes prioritaires et groupes de pays suivants : la jeunesse [...], les pays les moins avancés (PMA) [...], les petits États insulaires en développement (PEID) ».*

L'Organisation continuera à répondre en priorité aux besoins des groupes défavorisés et exclus ainsi que des couches les plus vulnérables de la société, y compris les peuples autochtones.

2. Cela implique, comme nous l'avons vu dans le module intitulé « L'approche RBM : un cadre de programmation », que lors de l'identification de la portée de votre élément, des groupes cibles et des pays d'impact, vous devez intégrer les priorités de l'UNESCO à tous les stades de la programmation, de la mise en œuvre et de l'évaluation.

3. Un élément doit être programmé non seulement *pour* les bénéficiaires des priorités mais aussi *avec* eux : ils doivent comprendre en quoi consistent les interventions prévues et quel est leur but. Cela favorisera leur pleine participation et en fera des partenaires précieux et des acteurs dynamiques tout au long du processus, assurant ainsi son appropriation, et donc sa réussite.

« La priorité accordée à **l'Afrique** et à son développement sera traduite en actions dans tous les domaines de compétence de l'UNESCO par l'intermédiaire d'un mécanisme de coordination et de suivi. Elle devrait être présentée sous la forme d'une plate-forme intersectorielle distincte dans les documents C/5 de la période couverte par la Stratégie à moyen terme, avec **des résultats escomptés et des indicateurs de performance spécifiques et mesurables.** »



Stratégie à moyen-terme 34C/4




Action orientée vers la réalisation d'objectifs et engagements internationaux :

- **Education Pour Tous**
- **Objectifs** du **Millénaire** pour le **Développement**
- Objectifs de l' **Union Africaine** et du **NEPAD**

L'Afrique occupe une place de choix dans les programmes de l'UNESCO. Le défi majeur est aujourd'hui de parvenir à éliminer la pauvreté et d'accélérer la réalisation des objectifs de l'EPT. L'examen à mi-parcours mené en 2005 a montré que, si la tendance observée alors se poursuivait, l'Afrique subsaharienne serait la seule région à ne pas atteindre les OMD en 2015, date fixée pour leur réalisation. Il en est de même pour les objectifs de l'EPT. Partant de ce constat, la communauté internationale, dans le Document final du Sommet mondial de 2005, a réaffirmé les besoins spécifiques de l'Afrique et renouvelé son engagement à accroître son appui au continent.

1. Ainsi qu'il est indiqué dans la Stratégie à moyen terme : « *La priorité accordée à l'Afrique et à son développement sera traduite en actions dans tous les domaines de compétence de l'UNESCO par l'intermédiaire d'un mécanisme de coordination et de suivi. Elle devrait être présentée sous la forme d'une plate-forme intersectorielle distincte dans les documents C/5 de la période couverte par la Stratégie à moyen terme, avec des résultats escomptés et des indicateurs de performance spécifiques et mesurables.* ».

2. L'action de l'UNESCO est orientée vers la réalisation d'objectifs et engagements internationaux majeurs tels que les objectifs de l'EPT, les OMD, les objectifs de l'Union africaine (y compris le NEPAD) qui déterminent le cadre commun d'une action internationale en faveur de l'Afrique.



United Nations Educational,
Scientific and Cultural Organization

Priorité Afrique

L'action est traduite dans tous les domaines de compétence de l'UNESCO :

- Poursuivre les objectifs de l'EPT et **ceux du Millénaire pour le développement**
- Renforcer l'**éducation** de qualité, l'enseignement et la formation techniques et professionnels, l'enseignement supérieur et la formation des enseignants, l'élaboration des programmes et le multilinguisme
- Renforcer la coopération avec les États membres africains dans le suivi de la Déclaration d'Addis-Abeba sur la **science**, la technologie et la recherche scientifique pour le développement
- Appuyer les stratégies locales visant le renforcement des **capacités** nationales, sous-régionales et régionales et le développement des **ressources humaines**
- Contribuer au processus d'**intégration régionale** dans les domaines de compétence de l'Organisation
- Promouvoir la **coopération et le partenariat** avec les acteurs multilatéraux, bilatéraux et privés, ainsi qu'une participation plus large des représentants de la société civile et des ONG dans les dispositifs existants
- **Soutenir** les pays en situation de reconstruction **à la suite d'un conflit ou d'une catastrophe**

BSP : 34 C/5

Module 5 : Priorités de l'UNESCO

3

Rev.1

La priorité accordée à l'Afrique et à son développement se traduit en actions dans tous les domaines de compétence de l'UNESCO :

- poursuivre les objectifs de l'EPT et ceux du Millénaire pour le développement ;
- renforcer l'éducation de qualité, l'enseignement et la formation techniques et professionnels, l'enseignement supérieur et la formation des enseignants, l'élaboration des programmes et le multilinguisme ;
- renforcer la coopération avec les États membres africains dans le suivi de la Déclaration d'Addis-Abeba sur la science, la technologie et la recherche scientifique que pour le développement, adoptée en janvier 2007 par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine ;
- appuyer les stratégies locales visant le renforcement des capacités nationales, sous-régionales et régionales et le développement des ressources humaines ;
- contribuer au processus d'intégration régionale dans les domaines de compétence de l'Organisation (matériels didactiques, curriculum, formation des enseignants, langues, etc.) ;
- promouvoir la coopération et le partenariat avec les acteurs multilatéraux, bilatéraux et privés, ainsi qu'une participation plus large des représentants de la société civile et des ONG dans les dispositifs existants ;
- soutenir les pays en situation de reconstruction à la suite d'un conflit ou d'une catastrophe.

Quand vous programmez votre élément, vous devez examiner s'il contribuera aux objectifs de l'UNESCO concernant l'Afrique.

- Les **trois cinquièmes** du milliard de personnes les plus pauvres dans le monde sont des femmes ou des filles
- Sur les 960 millions d'adultes de par le monde qui ne savent pas lire, les **deux tiers** sont des femmes
- **70%** des 130 millions d'enfants non scolarisés sont des filles
- En Afrique subsaharienne, **57 %** des personnes vivant avec le VIH sont des femmes



« Comme il était demandé dans le Document final du Sommet mondial de 2005, la priorité sera également donnée à la poursuite de l'objectif de l'Egalité entre les sexes par le biais d'activités dans tous les domaines de compétence de l'UNESCO, sur la base d'une double approche visant à la fois l'autonomisation des femmes et l'intégration des questions relatives à l'Egalité entre les sexes dans les États membres et au sein de l'Organisation. »

Stratégie à moyen-terme 34 C/4

BSP : 34 C/5

Module 5 : Priorités de l'UNESCO

4

Rev.1

1. Les trois cinquièmes du milliard de personnes les plus pauvres dans le monde sont des femmes ou des filles.
2. Sur les 960 millions d'adultes de par le monde qui ne savent pas lire, les deux tiers sont des femmes.
3. Soixante-dix pour cent des 130 millions d'enfants non scolarisés sont des filles.
4. En Afrique subsaharienne, 57 % des personnes vivant avec le VIH sont des femmes.

Promouvoir l'Egalité entre les sexes est une priorité des Nations Unies. Le Programme d'action de Beijing a été établi en 1995 lors de la Quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, en tant que stratégie mondiale de promotion de l'Egalité entre les sexes. L'un des objectifs du Millénaire pour le développement a trait à la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Le Document final du Sommet mondial de 2005 réaffirme que l'Egalité entre les sexes est essentielle pour promouvoir le développement, la paix et la sécurité et constate que la généralisation d'une perspective antisexiste est un bon moyen de promouvoir l'égalité des sexes.

5. L'UNESCO confirme l'importance de l'Egalité des sexes dans la Stratégie à moyen terme : *« Comme il était demandé dans le Document final du Sommet mondial de 2005, la priorité sera également donnée à la poursuite de l'objectif de l'Egalité entre les sexes par le biais d'activités dans tous les domaines de compétence de l'UNESCO, sur la base d'une double approche visant à la fois l'autonomisation des femmes et l'intégration des questions relatives à l'Egalité entre les sexes dans les États membres et au sein de l'Organisation »*. Cela implique que la question de l'Egalité entre les sexes soit systématiquement prise en compte à tous les niveaux des programmes et pendant toutes les phases de l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de ceux-ci : un plan d'action axé sur les résultats sera établi afin de définir l'action envisagée par l'UNESCO dans ses domaines de compétence, ainsi qu'il est prévu dans les documents C/5 ; il sera rendu compte des résultats obtenus par rapport à des indicateurs de genre spécifiques.

L'intégration des questions relatives à l'égalité entre les sexes signifie :

- **Identifier** les inégalités au moyen d'analyses
- **Faire prendre conscience** des disparités
- **Mobiliser** des soutiens en faveur du changement par une action de plaidoyer et au moyen d'alliances et de partenariats
- **Élaborer** des stratégies et des programmes visant à combler les écarts existants
- **Assurer** le suivi de la mise en œuvre
- **Tenir** les individus et les institutions comptables des résultats



L'Égalité entre les sexes signifie :

- **Partage** égal du pouvoir et du savoir
- Mêmes **opportunités**, droits et obligations
- **Accès** égal à une éducation de qualité, et des possibilités d'améliorer leurs compétences
- Être à même de développer toutes leurs **potentialités** et de réaliser leurs ambitions personnelles

L'UNESCO met l'accent sur l'Égalité entre les sexes et sur l'autonomisation des femmes (avec l'approche intitulée « Égalité entre les sexes plus (+) »). Celle-ci est essentielle - mais non suffisante - pour promouvoir l'Égalité entre les sexes. Elle suppose d'identifier et de corriger les déséquilibres entre hommes et femmes et de donner plus d'autonomie à ces dernières afin qu'elles puissent gérer leur propre vie. L'UNESCO a adopté une stratégie de prise en compte systématique de la problématique de genre, afin de faire en sorte que les femmes tirent bénéfice au même titre que les hommes du soutien apporté aux programmes et politiques. Intégrer à ceux-ci les questions relatives à l'Égalité entre les sexes signifie :

1. Identifier les inégalités au moyen d'analyses selon le genre et de données ventilées par sexe.
2. Faire prendre conscience des disparités.
3. Mobiliser des soutiens en faveur du changement par une action de plaidoyer et au moyen d'alliances et de partenariats.
4. Élaborer des stratégies et des programmes visant à combler les écarts existants en mettant en place des ressources adéquates et l'expertise nécessaire.
5. Assurer le suivi de la mise en œuvre.
6. Tenir les individus et les institutions comptables des résultats.

L'intégration des questions relatives à l'Égalité entre les sexes a pour but d'influer sur le développement, l'égalité devenant à la fois une fin et un moyen.

7. L'Égalité entre les sexes existera lorsque les deux sexes :

- pourront se partager également le pouvoir et le savoir ;
- auront les mêmes opportunités, droits et obligations en matière de travail ou de production de revenu ;
- auront accès dans des conditions d'égalité à une éducation de qualité ainsi qu'à des possibilités d'améliorer leurs compétences tout au long de la vie et dans tous les domaines de l'UNESCO ;
- seront à même de développer toutes leurs potentialités et de réaliser leurs ambitions personnelles.

Analyse du genre :

- Recueil des données **ventilées** et **analysées** par sexe
- Examen des **rôles** respectifs des deux sexes et les **relations** entre hommes et femmes en termes de répartition du pouvoir et des ressources
- Identification les **différentes perspectives** des femmes et des hommes



Veiller à ce que :

- **Les problèmes d'Egalité entre les sexes** soient pris en considération dans les indicateurs de résultats et de stratégie.
- Les décisions prises reflètent les intérêts spécifiques de chaque sexe.
- Une **représentation** et une **participation** active entre femmes et hommes.

Lorsque vous programmez un élément, vous devez inclure dans l'analyse de la situation une perspective de genre, c'est-à-dire :


1. Recueillir des données ventilées et analysées par sexe.
2. Examiner les rôles respectifs des deux sexes et les relations entre hommes et femmes en termes de répartition du pouvoir et des ressources, ainsi que la manière dont les facteurs sociaux comme l'âge, le handicap, la caste, la classe et les différences ethniques influent sur ces rôles et relations.
3. Identifier les différentes perspectives des femmes et des hommes.
4. Sur la base de cette analyse, vous devriez veiller à ce que :

Les indicateurs de résultats et la stratégie prennent en considération les problèmes d'Egalité entre les sexes identifiés.

5. Les décisions prises reflètent les intérêts spécifiques de chaque sexe.
6. Les femmes et les hommes de groupes divers et de groupes marginalisés soient représentés dans le processus de programmation et y participent activement.

En résumé, la stratégie d'intégration de la problématique de genre tend à ce que votre activité et la manière dont vous la conduisez favorisent l'Egalité entre les sexes.

Outre la priorité accordée à l'Afrique et à l'Egalité entre les sexes, des interventions spécifiques en faveur de groupes prioritaires (la jeunesse) et des groupes de pays (PMA, PIED) seront envisagées.



United Nations Educational,
Scientific and Cultural Organization


Jeunesse

Interventions **spécifiques**

Selon les critères des NU, la jeunesse comprend les individus âgés de **15 à 24 ans**

La jeunesse représente près de **1,2 milliard de personnes**, dont **85 %** vivent dans des pays en développement

Les **jeunes** sont souvent considérés comme un problème plutôt qu'une **ressource**, comme une source d'ennuis plutôt que des **partenaires utiles**, comme un investissement pour l'avenir plutôt qu'un **potentiel réel** pour aujourd'hui. L'UNESCO cherche à inverser cette tendance.





*« Des interventions spécifiques seront en outre envisagées en ce qui concerne [...] la **jeunesse**, s'agissant notamment de faire face à la violence des jeunes et à d'autres problèmes qui compromettent le bien-être de la jeunesse du monde entier, et en particulier de répondre aux besoins spécifiques de la jeunesse dans les zones rurales et les groupes marginalisés et de la jeunesse sans emploi. »*

BSP : 34 C/5
Module 5 : Priorités de l'UNESCO
Stratégie à moyen-terme 34 C/4
7

Rev.1

1. À l'UNESCO, conformément aux critères des Nations Unies, la jeunesse comprend les individus âgés de 15 à 24 ans.

2. Ceux-ci représentent près de 1,2 milliard de personnes, dont 85 % vivent dans des pays en développement, un pourcentage qui est en augmentation.

3. Les jeunes sont souvent considérés comme un problème plutôt qu'une ressource, comme une source d'ennuis plutôt que des partenaires utiles, comme un investissement pour l'avenir plutôt qu'un potentiel réel pour aujourd'hui. L'UNESCO cherche à inverser cette tendance. L'action de l'UNESCO est fondée sur le *Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà* adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1995. Elle est aussi inspirée et guidée par les recommandations, les déclarations et les plans d'action émanant d'un certain nombre de réunions et forums de la jeunesse qui se sont tenus ces dernières années aux niveaux régional et international. Dans ce contexte, le Forum des jeunes de l'UNESCO est un tremplin important pour l'échange entre les jeunes et l'UNESCO. Ce Forum des jeunes, devenu en 2003 partie intégrante de la Conférence générale de l'UNESCO, est un espace de débat unique en son genre (il n'a pas d'équivalent dans le système des Nations Unies), où les jeunes du monde entier peuvent formuler des recommandations destinées à être intégrées dans les programmes et activités de l'UNESCO.

4. À cet égard, il est indiqué dans la Stratégie à moyen terme que :

« Des interventions spécifiques seront en outre envisagées en ce qui concerne [...] la jeunesse, s'agissant notamment de faire face à la violence des jeunes et à d'autres problèmes qui compromettent le bien-être de la jeunesse du monde entier, et en particulier de répondre aux besoins de la jeunesse dans les zones rurales et les groupes marginalisés et de la jeunesse sans emploi. »

La question de la jeunesse doit être abordée différemment de celle de l'égalité des sexes car la jeunesse représente le passage de l'enfance à l'âge adulte et non un état permanent. Les jeunes veulent être reconnus en tant que groupe existant dans le présent et pas seulement comme un investissement pour l'avenir. Ils veulent être considérés comme des ressources, des partenaires à part entière et des acteurs du processus de développement social.

La stratégie de l'UNESCO pour la **pleine participation des jeunes** comprend cinq **fonctions** :

- **Gouvernance** : accroître la présence et la participation des jeunes dans les organes, manifestations et activités de l'UNESCO.
- **Programmation** : **intégrer** les jeunes dans les activités de programme, et établir des partenariats avec les ONG et les réseaux internationaux de la jeunesse.
- **Élaboration de politiques** : fournir une **assistance** aux Etats membres



- **Plaidoyer** : faire fonction de centre d'échange d'informations pour les jeunes et sur les jeunes
- **Suivi** : **évaluer** les projets en faveur de la jeunesse

Les jeunes ont des besoins, des préoccupations et des attentes spécifiques.

1. Pour favoriser la pleine participation des jeunes à la vie de la société en qualité de partenaires égaux et utiles, la stratégie d'action de l'UNESCO avec et pour la jeunesse reconnaît cinq fonctions complémentaires tendant à leur autonomisation :

Gouvernance : accroître la présence et la participation des jeunes dans les organes, manifestations et activités de l'UNESCO.


2. **Programmation** : prendre en compte et intégrer les avis et les préoccupations des jeunes dans les activités de programme, et établir des partenariats avec les associations, les ONG et les réseaux internationaux de la jeunesse.

3. **Élaboration de politiques** : fournir une assistance aux États membres pour l'inscription systématique des préoccupations et problèmes des jeunes dans leurs politiques et programmes.

4. **Activités de plaidoyer** : faire fonction de centre d'échange d'informations pour les jeunes et sur les jeunes, et soutenir des campagnes de sensibilisation ; élaborer et diffuser des publications et des documents d'information.

5. **Suivi** : évaluer les projets en faveur de la jeunesse et encourager la recherche sur sa promotion.


Afin que l'action de l'UNESCO concoure bien à l'intégration active et utile des jeunes dans la société, vous devez, au moment de programmer un élément, prendre en compte toutes ces fonctions et identifier les résultats attendus, estimer les apports budgétaires spécifiques et l'impact estimé.



United Nations Educational,
Scientific and Cultural Organization

Pays les Moins Avancés

Interventions **spécifiques**



« Des interventions spécifiques seront en outre envisagées en ce qui concerne [...] les **pays les moins avancés (PMA)**, conformément aux résultats de la Réunion de haut niveau sur l'examen du Programme d'action de Bruxelles qui s'est tenue en septembre 2006 ».

Stratégie à moyen-terme 34 C/4

Septembre 2006 Réunion de haut niveau sur l'examen approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des PMA pour la décennie 2001-2010

Objectif 7 : « Faire en sorte que d'ici à 2015 tous les **enfants**, en particulier les filles, les enfants en situation difficile et les enfants appartenant à des minorités ethniques, puissent suivre jusqu'au bout un **enseignement primaire gratuit** et obligatoire de qualité ».

Objectif 8 : « Améliorer de 50 % les niveaux **d'alphabétisation des adultes** d'ici à 2015, s'agissant en particulier des femmes, et assurer un accès équitable à une éducation de base et à l'éducation permanente pour tous les adultes ».

Objectif 9 : « Éliminer les disparités entre les sexes en matière d'éducation primaire et secondaire d'ici à 2005, et parvenir à **l'Égalité entre les sexes en matière d'éducation d'ici à 2015**, en veillant plus particulièrement à garantir aux filles un accès intégral et égal à une éducation de base de qualité ».

Objectif 26 : « Augmenter de 50 % **l'enseignement de l'informatique** dans les établissements d'enseignement supérieur et les universités et de 25 % d'ici à 2015 dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire ».

BSP : 34 C/5
Module 5 : Priorités de l'UNESCO
9

Rev.1

1. L'UNESCO prend en considération les besoins spécifiques des pays les moins avancés. Ainsi qu'il est indiqué dans la Stratégie à moyen terme : « *Des interventions spécifiques seront en outre envisagées en ce qui concerne [...] les pays les moins avancés (PMA), conformément aux résultats de la Réunion de haut niveau sur l'examen du Programme d'action de Bruxelles qui s'est tenue en septembre 2006* ».

L'Organisation des Nations Unies a commencé à porter une attention particulière aux PMA à la fin des années 1960, les reconnaissant comme pays les plus vulnérables de la communauté internationale. La première Conférence des Nations Unies sur les PMA s'est tenue à Paris en 1981, la seconde en 1990 et la troisième, au cours de laquelle a été adoptée la Déclaration de Bruxelles et le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, a eu lieu à Bruxelles en 2001.

Le Programme d'action de Bruxelles de 2001 a pour but d'améliorer les conditions de vie de la population des PMA et fournit un cadre de partenariat entre les PMA et leurs partenaires dans le développement. L'objectif primordial est « d'obtenir des progrès substantiels en vue de réduire de moitié la proportion de personnes vivant dans l'extrême pauvreté et souffrant de la faim d'ici à 2015 et de promouvoir le développement durable des PMA ».


2. Le Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés a été examiné au cours de la Réunion de haut niveau de septembre 2006. Les participants à cette réunion ont adopté une déclaration dans laquelle les États membres se sont engagés de nouveau à répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés. Afin que l'Organisation des Nations Unies et les autres organisations du système accélèrent la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles dans leurs domaines de compétence et champs d'action respectifs, des organismes et institutions chefs de file ont été désignés pour rendre compte des progrès réalisés dans la voie des 30 buts et objectifs internationaux de développement inscrits dans le Programme d'action. À cet égard, l'UNESCO a été chargée de faire rapport sur les indicateurs spécifiques se rapportant aux objectifs 7, 8, et 9 (sur les 30 objectifs définis) du Programme d'action de Bruxelles. Elle a aussi été retenue comme organisme participant pour l'objectif 26, mais aucun indicateur spécifique n'a encore été retenu.

3. Objectif 7 : « Faire en sorte que d'ici à 2015 tous les enfants, en particulier les filles, les enfants en situation difficile et les enfants appartenant à des minorités ethniques, puissent suivre jusqu'au bout un enseignement primaire gratuit et obligatoire de qualité » (OMD 2, Cible 3).

4. Objectif 8 : « Améliorer de 50 % les niveaux d'alphabétisation des adultes d'ici à 2015, s'agissant en particulier des femmes, et assurer un accès équitable à une éducation de base et à l'éducation permanente pour tous les adultes ».

5. Objectif 9 : « Éliminer les disparités entre les sexes en matière d'éducation primaire et secondaire d'ici à 2005, et parvenir à l'Égalité entre les sexes en matière d'éducation d'ici à 2015, en veillant plus particulièrement à garantir aux filles un accès intégral et égal à une éducation de base de qualité » (OMD 3, Cible 4).

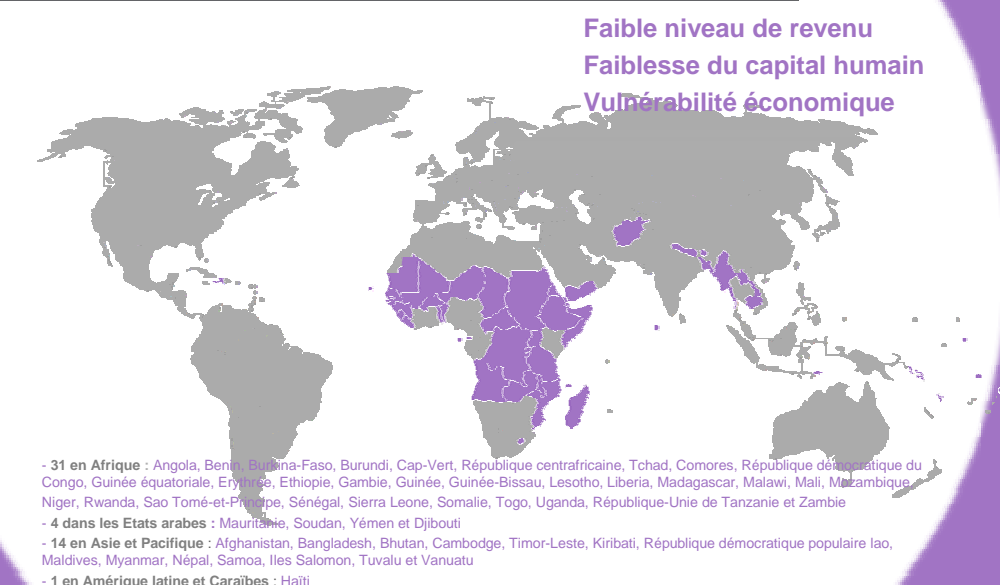
6. Objectif 26 : « Augmenter de 50 % l'enseignement de l'informatique dans les établissements d'enseignement supérieur et les universités et de 25 % d'ici à 2015 dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire ».


United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

Pays les Moins Avancés

Interventions **spécifiques**

- Faible niveau de revenu**
- Faiblesse du capital humain**
- Vulnérabilité économique**




- **31 en Afrique** : Angola, Bénin, Burkina-Faso, Burundi, Cap-Vert, République centrafricaine, Tchad, Comores, République démocratique du Congo, Guinée équatoriale, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Mozambique, Niger, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Togo, Uganda, République-Unie de Tanzanie et Zambie
 - **4 dans les Etats arabes** : Mauritanie, Soudan, Yémen et Djibouti
 - **14 en Asie et Pacifique** : Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Timor-Leste, Kiribati, République démocratique populaire lao, Maldives, Myanmar, Népal, Samoa, Iles Salomon, Tuvalu et Vanuatu
 - **1 en Amérique latine et Caraïbes** : Haïti

BSP : 34 C/5 Module 5 : Priorités de l'UNESCO 10
Rev.1

Cinquante pays sont actuellement identifiés par l'ONU comme « pays les moins avancés » (PMA). La liste est revue tous les trois ans par le Conseil économique et social (ECOSOC) sur la base des critères humains et économiques suivants :

1. Faible niveau de revenu.
 2. Faiblesse du capital humain, selon des indicateurs de nutrition, de santé, de niveau d'éducation, et d'alphabétisation des adultes.
 3. Vulnérabilité économique.
- Un pays doit satisfaire à ces trois critères pour être ajouté à la liste.
4. La majorité des PMA se trouvent en Afrique : 31 pays sur 50. Ainsi, les activités Priorité Afrique et les interventions spécifiques envisagées en faveur des pays les moins avancés sont menées en étroite coordination.
 5. 4 PMA se trouvent dans la région États arabes.
 6. 14 dans la région Asie et Pacifique.
 7. 1 dans la région Amérique latine et Caraïbes.




United Nations Educational,
Scientific and Cultural Organization

Pays les Moins Avancés

Interventions **spécifiques**

- **Cibler** les groupes les plus défavorisés (les femmes et les jeunes) et prévoir pour eux des actions spécifiques
- **Diffuser** et reproduire les exemples réussis de solutions alternatives à l'éducation formelle traditionnelle
- **Encourager** l'utilisation de la science et de la technique pour améliorer les conditions de vie matérielles
- **Utiliser** la culture comme levier politique de lutte contre la pauvreté (promotion de la création artistique, développement des industries culturelles et de la propriété intellectuelle)
- **Favoriser** le développement des PMA et leur accès aux TIC



BSP : 34 C/5
Module 5 : Priorités de l'UNESCO
11

Rev.1

À l'égard des pays les moins avancés (PMA), l'UNESCO s'est engagée à :

1. Cibler les groupes les plus défavorisés (les femmes et les jeunes) et prévoir pour eux des actions spécifiques.
2. Diffuser et reproduire les exemples réussis de solutions alternatives à l'éducation formelle traditionnelle.
3. Encourager l'utilisation de la science et de la technique pour améliorer les conditions de vie matérielles.
4. Utiliser la culture comme levier politique de lutte contre la pauvreté (promotion de la création artistique, développement des industries culturelles et de la propriété intellectuelle).
5. Favoriser le développement des PMA et leur accès aux TIC.

Vous devez examiner si votre élément répond aux besoins spécifiques d'un ou de plusieurs PMA. Si tel est le cas, vous devrez indiquer les pays concernés ainsi qu'estimer globalement l'apport budgétaire spécifique.


Petits États insulaires en développement
 United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

Interventions **spécifiques**

*Des interventions spécifiques seront également envisagées en ce qui concerne (...) les **petits États insulaires en développement (PEID)**, conformément à la Déclaration de Maurice et à la Stratégie de Maurice, en adoptant une approche interdisciplinaire et holistique et en ayant également à l'esprit le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat « Bilan 2007 des changements climatiques : Impacts, adaptation et vulnérabilité ».* Stratégie à moyen-terme 34 C/4

Approche de l'UNESCO concernant les **PEID** : intensifier l'approche holistique et intégrée d'un mode de vie et de développement durable pour les îles, par une action **intersectorielle** conçue dans une perspective **intergénérationnelle** au niveau **interrégional**.





BSP : 34 C/5
Module 5 : Priorités de l'UNESCO
12

Rev.1

En janvier 2005, une réunion des Nations Unies de haut niveau s'est tenue à Maurice pour examiner la mise en place et l'affinement du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement (PEID) de 1994. L'Assemblée générale des Nations Unies a prié instamment l'UNESCO, ainsi que les gouvernements, la société civile, les organismes régionaux et les autres organisations internationales, d'agir sans tarder pour assurer l'application effective du Programme d'action actualisé.

1. Cela apparaît dans la Stratégie à moyen terme : « *Des interventions spécifiques seront également envisagées en ce qui concerne (...) les petits États insulaires en développement (PEID), conformément à la Déclaration de Maurice et à la Stratégie de Maurice, en adoptant une approche interdisciplinaire et holistique et en ayant également à l'esprit le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat « Bilan 2007 des changements climatiques : Impacts, adaptation et vulnérabilité » (13 avril 2007) ».*

Les principaux acquis négociés de la Réunion internationale de Maurice - un document stratégique et une déclaration politique - appellent à l'action dans de nombreux domaines en rapport avec les préoccupations, les programmes et les priorités de l'UNESCO. La Stratégie de Maurice met aussi l'accent sur plusieurs priorités nouvelles et enjeux récemment apparus comme le VIH/sida, les technologies de l'information et de la communication, la culture, le commerce, la sécurité.

2. En ce qui concerne l'UNESCO, la démarche suivie consiste à : intensifier l'approche holistique et intégrée d'un mode de vie et de développement durable pour les îles, par une action intersectorielle conçue dans une perspective intergénérationnelle au niveau interrégional. Une attention particulière est accordée à des aspects souvent marginalisés tels que la culture, les savoirs autochtones, la jeunesse et les îles externes.

Groupes défavorisés et exclus, y compris les peuples autochtones



« L'Organisation continuera à répondre en priorité aux besoins des groupes **défavorisés et exclus** ainsi que des couches les plus vulnérables de la société, y compris les **peuples autochtones** [...] De façon générale, l'Organisation adoptera dans tous ses domaines de compétence une **approche de programmation fondée sur les droits de l'homme** ».

Stratégie à moyen-terme 34 C/4

- Intégrer les groupes défavorisés et exclus dans le processus de **décision**
- Favoriser leur pleine **participation** à la vie de société en tant que partenaires utiles et membres actifs de celle-ci
- Contribuer aux objectifs de la deuxième **Décennie internationale des peuples autochtones 2005-2015**



1. Indépendamment des interventions spécifiques précédentes « *L'Organisation continuera à répondre en priorité aux besoins des groupes défavorisés et exclus ainsi que des couches les plus vulnérables de la société, y compris les peuples autochtones [...] De façon générale, l'Organisation adoptera dans tous ses domaines de compétence une approche de programmation fondée sur les droits de l'homme* ».


2. À cet égard l'UNESCO s'occupe des besoins spécifiques des groupes défavorisés et exclus pour les intégrer dans le processus de décision.

3. Pour favoriser leur pleine participation à la vie de la société en tant que partenaires utiles et membres actifs de celle-ci.

4. Pour contribuer aux objectifs de la deuxième Décennie internationale des peuples autochtones (2005-2014).


L'UNESCO concentre ses activités et son action, en particulier au niveau régional et au niveau des pays, sur les groupes les plus démunis.

De façon générale, l'Organisation aborde la programmation selon une approche fondée sur les droits de l'homme. Cette approche implique le recours à un cadre conceptuel qui permette de comprendre les causes du (non)-respect des droits de l'homme, y compris pour ce qui est de l'Egalité entre les sexes. Elle repose sur les normes et principes internationaux relatifs aux droits de l'homme et se concentre sur la relation entre les individus et l'État, en renforçant la capacité qu'ont les titulaires de droits de faire valoir ceux-ci et celles qu'ont des titulaires d'obligations de s'en acquitter. Une telle approche donne autant d'importance au processus qu'aux résultats.



United Nations Educational,
Scientific and Cultural Organization

L'essentiel



Priorités de l'UNESCO :

- Renforcer sur le terrain les capacités de l'Afrique dans tous les domaines de compétence de l'Organisation
- Intégrer la question de l'Egalité entre les sexes dans toutes les activités de l'UNESCO pour faire en sorte que les femmes tirent bénéfice au même titre que les hommes du soutien des programmes et des politiques

D'autre part, des interventions spécifiques en faveur de groupes prioritaires et de groupes de pays sont envisagées pour :

- La Jeunesse, assurer une pleine participation des jeunes dans le développement social
- Les pays les moins avancés, poursuivre l'élimination de la pauvreté
- Les petits États insulaires en développement, assurer un mode de vie et un développement durables

Répondre en priorité aux besoins spécifiques des groupes défavorisés et exclus ainsi que des couches les plus vulnérables de la société, y compris les peuples autochtones

BSP : 34 C/5
Module 5 : Priorités de l'UNESCO
14

Rev.1

Pour l'UNESCO, il est prioritaire de :

1. Renforcer sur le terrain les capacités de l'Afrique dans tous les domaines de compétence de l'Organisation conformément aux objectifs de développement convenus au niveau international et aux objectifs de l'Union africaine et du NEPAD.
2. Intégrer la question de l'Egalité entre les sexes dans toutes les activités de l'UNESCO pour faire en sorte que les femmes tirent bénéfice au même titre que les hommes du soutien des programmes et des politiques et que toute l'action de l'Organisation serve et reflète les intérêts spécifiques de chaque sexe.
3. D'autre part, des interventions spécifiques en faveur de groupes prioritaires et de groupes de pays sont envisagées pour :
 4. La jeunesse : contribuer à l'autonomisation des jeunes en prenant cet aspect en considération dans toutes les activités de l'UNESCO pendant toutes les phases de l'élaboration, de la mise en place et de l'évaluation des programmes.
 5. Les pays les moins avancés : poursuivre l'élimination de la pauvreté, conformément au Programme d'action de Bruxelles.
 6. Les petits États insulaires en développement (PEID) : assurer un mode de vie et un développement durables dans les îles par une approche holistique interdisciplinaire.
 7. L'UNESCO s'emploie à répondre en priorité aux besoins spécifiques des groupes défavorisés et exclus ainsi que des couches les plus vulnérables de la société, y compris les peuples autochtones.

Comme pour toutes les priorités spécifiques de l'UNESCO, un élément doit être programmé non seulement pour les bénéficiaires des interventions mais aussi avec eux : ils doivent comprendre en quoi consistent les interventions prévues et quel est leur but. Cela favorisera leur pleine participation et en fera des partenaires précieux et des acteurs dynamiques tout au long du processus, assurant ainsi l'appropriation de celui-ci, et donc sa réussite.

Département Afrique http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=20266&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

Approche fondée sur les droits de l'homme
http://portal.unesco.org/shs/fr/ev.php-URL_ID=1827&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

Peuples autochtones <http://www.un.org/issues/m-indig.html> (UN English)

Pays les moins avancés
<http://www.unesco.org/ldc/fr/index.htm>
<http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001472/147259M.pdf> (Intranet)
<http://www.unctad.org/Templates/Page.asp?intltemID=3641&lang=2> (UN English)

Petits états insulaires en développement http://portal.unesco.org/en/ev.php-URL_ID=24487&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html (English)
<http://www.sidsnet.org/francais/> (UN)

Egalité entre les sexes http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=37080&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

Jeunesse http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=37081&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

Pour plus d'informations, veuillez consulter les sites indiqués.